

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates

du 9 décembre 1997

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Lancy du 17 juin 1997;
vu l'accord de la commune de Plan-les-Ouates du 7 novembre 1997;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est donné le nom de:

Chemin de Trèfle-Blanc CV-61573

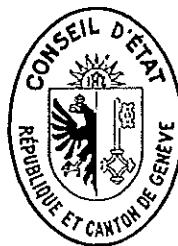
à l'artère, située à la hauteur du n° 65 de la route de Saint-Julien, et conduisant aux voies d'accès à la route nationale, SN 1a, (contournement de Plan-les-Ouates).

Cette dénomination rappelle le nom donné au premier immeuble construit en ce lieu.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er mars 1998

Communiqué à

Intérieur : 3 ex.
Finances : 1 ex.
Police : 2 ex.
Travaux : 3 ex.
Chancellerie : 1 ex.
Sautier : 1 ex.
O.C.P. : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: